

Soutien à la création de musique originale pour un court métrage

NORMANDIE IMAGES

Dépôt des dossiers : du 19 au 28 octobre 2026.

Présentation du dispositif

Cette aide, financée par la SACEM, constitue un soutien complémentaire destiné à la création de musique originale pour des projets de courts métrages ayant déjà obtenu une aide du Fonds d'aide à la création et à la production de la Région Normandie.

Elle intervient au stade de la production du film et vise à contribuer au financement de la composition et de la fabrication de la musique originale.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

L'aide est destinée aux sociétés de production et associations portant un projet de court métrage en cours de production.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Le dispositif concerne les courts métrages :

- de fiction,
- documentaires,
- d'animation,
- expérimentaux,
- ou relevant de tout autre genre.

Tous les genres musicaux peuvent être proposés. Une attention particulière peut toutefois être accordée aux projets faisant appel à un travail instrumental.

Le film doit avoir une durée maximale de 59 minutes et ne doit pas encore être mixé.

Le projet doit avoir préalablement bénéficié d'un soutien du Fonds d'aide à la création et à la production de la

Région Normandie.

Le projet doit être finalisé dans un délai maximal de 24 mois.

Le projet doit également respecter les conditions suivantes :

- être en phase de production,
- comporter une musique originale représentant au moins 15% de la durée totale du film une fois mixée,
- être porté par une société de production ou une association,
- être tourné dans un délai d'un an suivant la notification de la décision d'attribution de l'aide à la production.

— Dépenses concernées

L'aide contribue au financement de la fabrication de la musique originale du film.

Une partie de la subvention doit être reversée au compositeur sous la forme d'une bourse, en complément de la prime d'inédit ou de commande prévue dans son contrat.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant de l'aide s'élève à 2 500 € versés à la production, et se décompose comme suit :

- 2 000 € pour participer à la production de la musique originale,
- 500 € à reverser au compositeur sous forme de bourse.

Quelles sont les modalités de versement ?

L'aide est attribuée en 2 versements :

- 70% à la signature de la convention,
- 30% à la demande de solde.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme ?

La demande d'aide est à adresser par mail à Normandie Images.

— Éléments à prévoir

Le dossier doit comprendre :

- un courrier de demande de participation financière adressé à Monsieur le Président de Normandie Images,
- la [fiche d'inscription Sacem](#),
- le synopsis et le scénario du projet,
- une note d'intention du réalisateur,
- une note d'intention du compositeur cosignée par le réalisateur,
- le CV du compositeur,
- le CV du réalisateur,
- le contrat signé de commande du compositeur,
- le budget du film faisant apparaître le budget consacré à la musique,
- le plan de financement du film et les financements déjà obtenus.

Organisme

NORMANDIE IMAGES

- Pentacle - Bâtiment C
5 avenue de Tsukuba
14200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR